

### Initiatives parlementaires

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai hâte de faire des observations dans ce débat, car toute la question de l'inégalité des femmes et de la violence faite aux femmes constitue un aspect très important des fonctions que, en ma qualité de ministre de la Justice, j'exerce au nom du gouvernement. Je suis heureux que la Chambre ait été saisie de cette question aujourd'hui. Je félicite les députés du Bloc de consacrer cette journée de l'opposition à un sujet aussi important.

• (1725)

En guise d'observation, je voudrais que les députés comprennent bien que le gouvernement est très conscient du fait que les études qui ont été menées ces dernières années sur la violence faite aux femmes au Canada ont pratiquement toutes conclu que cette violence est directement liée à l'inégalité économique des femmes. Il est donc logique de penser que nous n'éliminerons pas la violence contre les femmes tant que nous ne nous attaquerons pas aux causes de cette inégalité. Cela tombe sous le sens.

Dans notre société, ce sont les femmes qui exécutent la majeure partie du travail non rémunéré, qu'il s'agisse de bénévolat ou de travail à la maison. Marilyn Waring, une économiste de la Nouvelle-Zélande qui a étudié ce phénomène, soutient d'une manière très persuasive que, tant que nous ne trouverons pas un moyen de recueillir des données de recensement pour évaluer le travail qu'accomplissent les femmes, nous n'aurons jamais une idée juste de la contribution qu'elles apportent à l'économie de notre société.

Nous devons également nous rappeler que les femmes assument une responsabilité disproportionnée en ce qui a trait au foyer et à la famille. Malgré les changements sociaux qui se sont opérés au cours des dernières décennies, ce sont surtout les femmes qui doivent se charger d'élever les enfants et de maintenir la stabilité du milieu familial. Elles en paient un prix énorme dans leurs aspirations professionnelles et dans leurs perspectives économiques et financières. Il s'agit souvent d'un prix injuste, qu'il est impossible de compenser. En outre, lorsque la famille éclate, elles doivent souvent affronter d'énormes difficultés financières.

Les femmes qui travaillent sont trop souvent confinées dans les ghettos des emplois traditionnellement féminins, notamment dans les emplois de bureau et les emplois de soutien secondaire, ce qui leur enlève la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Selon les statisticiens, 80 p. 100 des emplois de bureau sont occupés par des femmes. Même lorsqu'elles travaillent à temps plein, les femmes gagnent 72 p. 100 du salaire des hommes qui travaillent à temps plein.

Et, de là, on peut faire un lien direct avec la violence. Les impératifs économiques contraignent les femmes et leurs enfants à rester avec des hommes qui leur font subir de mauvais traitements. Puisqu'elles se retrouvent dans une catégorie défavorisée au sein de la société, elles n'ont pas nécessairement accès aux services qui les aideraient à sortir de ces relations qui ont des conséquences tragiques pour elles et pour leurs enfants.

La gravité et l'ampleur de cette situation sont telles qu'il m'est impossible d'en dresser un portrait complet pendant les quelques minutes dont je dispose. En terminant, je tiens à dire que notre gouvernement est déterminé à faire tout son possible au cours du mandat que la population lui a confié pour régler les problèmes dont nous parlons aujourd'hui.

Un modeste premier pas consiste à faire mieux comprendre les questions à la population, à commencer à y trouver des ébauches de solutions et à transformer les attitudes des gens face à la violence et aux inégalités économiques dont les femmes sont victimes. Ainsi, tous ensemble, mieux au fait des enjeux et animés de la même détermination à agir, nous pourrions améliorer la condition des jeunes Canadiennes qui, bientôt, deviendront économiquement indépendantes.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 décembre 1994, de la motion.

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir au sujet de la motion M-291 qui a été présentée par mon chef plus tôt cette année.

Aujourd'hui, je voudrais parler de l'éducation dans le cadre d'une nouvelle économie. Je n'entends pas me limiter aux détails du système de remboursement des prêts variant selon le revenu, car je voudrais traiter de toute la structure de la formation et de l'apprentissage dans la nouvelle donne économique, et de ce que cela signifie pour les jeunes Canadiens.

En novembre dernier, on pouvait lire dans le *Journal Policy Options* ce qui suit:

L'observation selon laquelle les universités canadiennes en 1993 traversent une crise grave est aujourd'hui très répandue. Personne n'en convient davantage que les administrateurs, les membres des facultés et les étudiants. La crainte d'un sous-financement envahit tous les campus.

Il n'empêche que la demande en éducation supérieure monte en flèche. À Saskatoon et à Regina, près de ma circonscription, il est de plus en plus difficile d'être admis non seulement dans les universités, mais encore dans les collèges qui préparent les élèves à l'université. Des milliers d'étudiants voient leur demande refusée, ce qui est un reflet de notre économie en pleine ébullition.

Les ressources naturelles ont toujours été le principal actif de notre pays. Nous devons nos progrès sociaux et économiques aux